OPTICIEN LUNETIER

APPRENDRE UN MÉTIER

OBTENIR UN DIPLÔME !

L'opticien lunetier est un professionnel de santé qui réalise, adapte, conçoit et vend des articles destinés à corriger les défauts ou déficiences de la vue sur prescription médicale. Il a aussi une fonction de conseil pour le choix des montures et l'utilisation des matériels fournis, il commercialise également des fournitures telles que lunettes de soleil, étuis, produits d'entretien, instruments d'optique et de mesure. Métier riche et polyvalent, l'opticien lunetier doit manier habilement des compétences scientifiques, techniques, créatives et même relationnelles.

Témoignage

Karoline, 27 ans,
Diplômée OL
depuis 2 ans

« J'effectue un examen de la vue et détermine la compensation nécessaire, la plupart des personnes viennent avec une ordonnance de leur ophtalmologiste, et c'est à partir de celle-ci que je choisis les verres. Professionnel de la santé, l'opticien est aussi un commerçant à l'écoute : Je les conseille sur leur choix de lunettes, je tiens compte de leur mode de vie, de leur métier. Evidemment, l'aspect esthétique est déterminant. C'est un métier très polyvalent, qui touche à la santé, au commercial, à la mode, à la technique. De plus, il est utile et gratifiant : redonner la vue est une grande satisfaction. Enfin, les débouchés sont prometteurs, 100% d'emplois dans les trois mois qui suivent l'obtention du BTS. »

QUELS EMPLOYEURS ?

Opticiens indépendants. Opticiens franchisés. Enseignes coopératives. Opticiens mutualistes. Opticien en établissement hospitalier.

LES CONDITIONS D'ACCÈS AU DIPLÔME PAR LA VOIE DE L'APPRENTISSAGE

- **Être titulaire du BAC, DAEU ou titre admis en dispense du BAC** par la voie des sélections des voies directes dans un centre de formation partenaire du CFA.

LE CONTENU DE LA FORMATION

1100h
D'ENSEIGNEMENT THÉORIQUE RÉPARTIES SUR 2 ANS

Domaines de compétences

Communication.

Commercialisation – gestion.

Santé.

Technologie.

Planning de l'alternance*

3 jours chez l'employeur.
2 jours en unité de formation en apprentissage.

Théorie et pratique

- Français - Langue vivante - Maths - Eco Droit Gestion - Optique Géométrique et Physique, - Etude Technique des Systèmes Optiques - Analyse de la vision - Pratique - Examen de vue - Prise de mesures et d'adaptation - Contrôle d'équipement et réalisation technique - Activité en milieu professionnel.

LA RÉMUNÉRATION

La rémunération d'un apprenti est calculée en % du SMIC ou en % du minimum conventionnel pour la tranche BASS.

- **>26 ans - 100% du SMIC ou, s'il est supérieur, du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant la durée de l'exécution du contrat d'apprentissage.**

	Âge de l'apprenti	1ère année	2e année	3e année
Code du Travail	18/20 ans	43 %	51 %	67 %
	21/25 ans	53 %	61 %	78 %
Fonction publique	18/20 ans	63 %	71 %	87 %
	21/25 ans	73 %	81 %	98 %
Branche privée à but non lucratif	18/20 ans	50 %	60 %	70 %
	21 /25 ans	65 %*	75 %*	85 %*

DEFACTO